



**Gatineau**  
**Ville en santé**



**COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ**

**COMPTE RENDU**

Le jeudi 26 janvier 2017, à 9 h.

Salle des Comités, Maison du citoyen, secteur Hull

**PRÉSENCES :** Madame Louise Boudrias, présidente et conseillère municipale  
Monsieur Jean-François LeBlanc, conseiller municipal  
Madame Agathe Lalande, Ville de Gatineau  
Madame Émilie Chasles, Ville de Gatineau  
Madame Stéphanie Ayotte, Ville de Gatineau  
Madame Roxanne Lauzon, Ville de Gatineau

Madame Mélanie Pilon-Gauvin, Office municipal d'habitation de Gatineau  
Madame Geneviève D'Amours, CISSS de l'Outaouais  
Madame Nathalie Lepage, Centraide Outaouais  
Madame Kathleen Barrette, STO  
Madame Isabelle Plante, Service de police de la Ville de Gatineau  
Monsieur Normand Veillette, Loisir Sport Outaouais

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Madame Anick Fortin, Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller municipal

Monsieur Bernard Dufourd, Commissions scolaires de Gatineau  
Monsieur Martin Robitaille, UQO  
Monsieur François Grenier, Québec en forme  
Monsieur Pierre Dumoulin, Cégep de l'Outaouais  
Monsieur Marc-André Donato, CISSS de l'Outaouais

**INVITÉS :** Monsieur Alexandre Pirsch, coordonnateur, Service LSDC  
Madame Marie Poirier, responsable – développement des communautés, Service LSDC

**PUBLIC :**

**1. MOT DE BIENVENUE**

La rencontre débute à 9 h 08.

Madame Louise Boudrias souhaite la bienvenue à tous. On procède à un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Louise Boudrias procède à la lecture de l'ordre du jour.  
On demande si des sujets sont ajoutés. On ne propose aucun point.

**3. LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Madame Louise Boudrias demande si des modifications sont demandées. Aucune modification n'est proposée.

Le procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2016 sera déposé lors de la prochaine rencontre de la Commission Gatineau, Ville en santé.

**4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**A. Résolution pour appuyer le RQS :**

Une résolution a été proposée par monsieur François Grenier par courriel. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants; plus grand que ceux annoncés sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

ATTENDU QUE plus de 800 organisations sont déjà mobilisées au Québec, dont plus de 52 en Outaouais, pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

ATTENDU QUE de nombreuses villes et MRC ont joint le mouvement visant à appuyer le Regroupement pour un Québec en santé, dont la Ville de Laval, la Ville de Lévis, la Ville de Val-d'Or;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

ATTENDU PAR AILLEURS QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer. Le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$). Le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

ATTENDU QUE notre municipalité démontre déjà son leadership en matière de saines habitudes de vie, en ayant adopté plusieurs politiques et mesures qui appuie directement les citoyens dans leur capacité à effectuer des choix sains pour eux et leur famille;

Il est proposé que la Commission Gatineau, Ville en santé recommande au conseil municipal d'appuyer le Regroupement pour un Québec en santé

Et à cet effet, qu'elle demande au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
  - Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
  - Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois;

#### **B. Tournée des partenaires :**

Madame Émilie Chasles mentionne que la tournée des partenaires a débuté hier et se poursuivra dans les prochaines semaines. Chaque rencontre d'une heure permettra que tous puissent émettre leurs opinions et idées sur la pertinence des dossiers portés par la Commission Gatineau, Ville en santé et de quelle façon celle-ci pourrait travailler pour mobiliser et interpeller ses membres.

#### **C. Lumières DEL :**

À la suite d'un article du journal LeDroit, le maire a réaffirmé qu'il y aura un approfondissement de la réflexion dans ce dossier. Malgré l'avis de la Santé publique, certaines villes ont décidé de changer leur décision d'utilisation de ce type de lumière. Le devis sera terminé très bientôt. On débat actuellement si la Ville de Gatineau opte pour des lumières de 3 000 k ou de 4 000 k. On étudie aussi l'aspect économique et la pollution lumineuse occasionnée par son utilisation afin d'avoir une vue d'ensemble sur les impacts de chaque choix.

*Monsieur Jean-François LeBlanc arrive à 9 h 23.*

### **5. PRÉSENTATION ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE EN LOISIR**

Monsieur Alexandre Pirsch présente le mandat et la méthodologie de l'analyse de l'offre de services en loisirs, sports et culture. Cette analyse a été entreprise dans le but d'adapter la programmation en tenant compte des familles, des aînés et des personnes handicapées. Il poursuit avec les résultats généraux et détaille certains des résultats spécifiques. Il y a 12 310 citoyens qui participent aux activités offertes par 45 organismes sur tout le territoire, comparativement à 3 276 participants uniques aux activités de la Ville de Gatineau. La programmation

proposée par la Ville et le communautaire sont généralement complémentaires, bien que des chevauchements existent. Il conclut cette portion en mentionnant le défi d'offrir des activités accessibles aux citoyens vivant dans les communautés vulnérables. Il précise ensuite les prochaines étapes qui impliquent la poursuite de la communication des résultats, la mise en place d'un processus d'analyse en continu, l'intégration de l'utilisation des résultats à la planification des opérations ainsi que le développement des outils de soutien à la planification et à la prise de décisions.

*Mesdames Marie Poirier et Kathleen Barrette arrivent à 9 h 47.*

Madame Nathalie Lepage demande si des analyses ont été faites au niveau du taux de fréquentation versus le taux de participation. Monsieur Alexandre Pirsch n'a pas fait ce type d'analyse. On mentionne, par contre, que des études spécifiques avaient été faites par le passé par le Service des arts, de la culture et des lettres et que ces statistiques pourront être envoyées par courriel.

Madame Agathe Lalande met en garde l'utilisation de ces données puisque celles-ci ne représentent que les données de la Ville de Gatineau. Celle-ci travaille en complémentarité avec l'offre existante ou développée par les organismes. L'analyse présentée ne couvre pas toutes les activités offertes par les partenaires externes et celles offertes en libre participation.

Madame Émilie Chasles mentionne aussi que malgré le potentiel de développement de certaines communautés, celles-ci ne sont pas toujours au rendez-vous. L'enjeu pour certaines communautés n'est pas seulement au niveau financier, mais aussi au niveau des habitudes de vie de celles-ci. Il y a aussi certaines communautés qui sont plus attachées aux organismes de leur milieu. Dans ce cas, la Ville offre un soutien à ces organismes lorsqu'ils font une demande au Cadre de soutien.

Madame Kathleen Barrette demande si l'on exploite une démarche pour utiliser l'heure du dîner pour offrir une offre d'activités pour les étudiants. Madame Geneviève D'Amours indique que le CISSS de l'Outaouais travaille ce volet avec les commissions scolaires. On mentionne cependant qu'il y a une limite de ce que nous pouvons faire dans les tranches de temps avec les écoles.

*Monsieur Alexandre Pirsch quitte à 10 h 19.*

*Pause de 10 h 19 à 10 h 36.*

*Madame Marie-Noëlle St-Pierre arrive à 10 h 30.*

*Le point 7 est présenté maintenant.*

## **7. PRÉSENTATION PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE**

Madame Marie Poirier présente la mise en contexte du projet pilote et explique la méthodologie utilisée. Elle détaille ensuite la proposition du projet pilote. Il y aura 50 permis (40 résidentiels et 10 communautaires) au niveau des poules pondeuses. L'objectif de ce volet est de permettre au citoyen de s'approvisionner en œufs frais de façon quotidienne et de choisir la provenance de sa nourriture et favoriser son autosuffisance alimentaire. Au niveau de l'apiculture, 15 permis seront délivrés. Les objectifs de ce volet sont de s'inscrire comme ville novatrice pour la sauvegarde de cette espèce importante à l'agriculture et dont la survie est menacée, de contribuer à la reproduction des végétaux et à l'abondance des récoltes urbaines, de sensibiliser les populations urbaines aux causes du déclin des abeilles, de rebrancher les citoyens en milieu urbain sur la source de leur alimentation et de transmettre des savoirs en apiculture et promouvoir la biodiversité. Elle décrit ensuite l'encadrement de la pratique, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

Madame Louise Boudrias remercie madame Marie Poirier pour la présentation. Elle mentionne que le projet pilote est très bien encadré et qu'il y a beaucoup d'outils pour soutenir le projet. Madame Mélanie Pilon-Gauvin demande si les permis seront seulement délivrés à des propriétaires. On confirme que les locataires pourront faire une demande avec l'autorisation écrite du propriétaire. On demande aussi si des ruches pourraient être installées ailleurs que sur notre terrain. On répond qu'il sera possible de le faire avec l'autorisation du propriétaire où les ruches pourraient être installées.

Monsieur Normand Veillette mentionne qu'il serait intéressant d'autoriser les bourdons et les cailles. Madame Marie-Noëlle St-Pierre répond que ces espèces pourraient être étudiées pour la phase II du projet. Madame Geneviève D'Amours se questionne au niveau de la récupération des excréments et sur l'abattage. On assure que les excréments pourront être déposés au compost de la Ville de Gatineau et que les citoyens devront faire appel à une entreprise spécialisée en abattage de petits animaux. Madame Isabelle Plante ajoute que l'encadrement au niveau de l'abattage évitera une certaine confusion au niveau légal. Madame D'Amours félicite la Ville pour l'initiative au niveau de la sécurité alimentaire. Monsieur Jean-François LeBlanc demande s'il est possible de favoriser les citoyens ayant déjà une expérience au niveau de l'élevage.

On précise aussi que le projet pilote se terminera le 30 avril 2018. Par contre, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés reviendra au conseil municipal pendant l'hiver 2017-2018 pour la suite du projet. De plus, on précise que la licence coûtera 30 \$ annuellement. On demande ce qui sera fait dans le cas où un voisin aurait une allergie. On mentionne que la Ville ne peut demander d'un point de vue légal l'autorisation des voisins.

Madame Agathe Lalande félicite mesdames Marie-Noëlle St-Pierre et Marie Poirier pour leur travail dans ce dossier.

Il est proposé que la Commission Gatineau, Ville en santé recommande au conseil municipal la mise en œuvre du projet pilote du programme d'agriculture urbaine.

Adoptée à l'unanimité.

*Le point 6 est présenté maintenant.*

## **6. PRÉSENTATION TABAC**

Madame Louise Boudrias résume l'historique du dossier. Madame Émilie Chasles rappelle les champs d'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et présente les comparables entre la Loi et un règlement municipal. Elle expose ensuite les conditions nécessaires à l'adoption d'un règlement municipal et ce qu'il se fait dans les autres grandes villes du Québec.

Madame Nathalie Lepage se questionne sur la lourdeur de la mise en application d'un règlement municipal. Elle se demande comment le tout pourra se faire. Elle questionne l'implication des agents de la paix du SPVG dans l'application de la réglementation. Elle est d'avis que les ressources du SPVG doivent servir à autre chose qu'appliquer une réglementation sur le tabac.

Madame Agathe Lalande rappelle que la Commission Gatineau, Ville en santé a adopté une recommandation interdisant de fumer sur l'ensemble des parcs de la Ville de Gatineau. Il avait été suggéré de mandater les surveillants de parcs à émettre des constats d'infraction. Cependant, selon la Loi, ceux-ci ne peuvent obliger une personne à s'identifier. Ceci complexifie la gestion de la mise en application du règlement municipal. Par contre, les surveillants de parc pourront faire de la prévention en distribuant un dépliant expliquant le règlement municipal.

Madame Louise Boudrias mentionne qu'il est plus complexe d'appliquer la loi du 9 m que l'interdiction de fumer dans l'ensemble des parcs.

Madame Isabelle Plante demande de vérifier si des constables spéciaux pourraient être assermentés pour le travail. On répond que le Service des affaires juridiques a confirmé que le tout n'est pas possible puisque l'assermentation ne permet pas au constable spécial d'exiger l'identification d'un individu.

Madame Isabelle Plante et monsieur Normand Veillette se questionnent si l'interdiction complète de fumer dans les parcs prive des enfants d'activités physiques puisque les parents fumeurs arrêteront de fréquenter les parcs.

Madame Mélanie Pilon-Gauvin demande s'il serait possible qu'il y ait un projet pilote dans un parc comme celui-ci du parc du Lac Beauchamp afin de mesurer les impacts sur le travail des policiers et de documenter ce projet de règlement municipal.

Madame Louise Boudrias termine en confirmant que les questionnements soulevés aujourd'hui seront mentionnés lors de l'introduction du dossier au conseil municipal. Ces questions feront partie du débat.

## **8. PAROLE AUX PARTENAIRES – TOUR DE TABLE**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Par contre, madame Geneviève D'Amours désire féliciter le projet du transport communautaire récipiendaire d'un Prix Guy-Chartrand.

Madame Kathleen Barrette propose qu'une présentation conjointe avec la STO et le Comité du transport communautaire soit faite à la prochaine rencontre.

## **9. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 23 février 2017 à la salle des Comités.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est levée à 12 h 01.

Rédaction du procès-verbal



Madame Roxanne Lauzon  
Secrétaire aux comités et commissions

Signature du président suppléant



Madame Louise Boudrias, présidente  
Conseillère municipale